

**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

**ARRÊTÉ du PRÉSIDENT**

**N° 2024-68**

**OBJET :** Concours externe, interne, interne spécial et troisième concours pour l'accès au grade d'animateur territorial - Session 2019.  
Mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n° 2023-78 du 6 mars 2023.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-26, L. 325-38 à L. 325-42,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2019-291 du 20 décembre 2019 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-78 du 6 mars 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur territorial,

Considérant que vingt-deux des lauréats, portés sur la liste susvisée, qui n'ont pas été nommés stagiaires, ont demandé à être maintenus sur cette liste,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les vingt-deux lauréats, dont la liste est annexée, sont maintenus sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'animateur territorial.

**Article 2** : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pantin, le 11 mars 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE

**ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-68 DU 11 MARS 2024**  
**portant mise à jour de la liste d'aptitude d'animateur territorial**


AKAM Mustapha  
BELOEIL Christelle  
BINAUX Emily  
BUKIET Olivier  
COUTELLER Chloé  
DAGUET Cindy  
FERREIRINHO Inès  
JERNIDIER Yvelise  
KEBCI Doriane  
KOUYATE Moussa  
LADRIERE Estelle  
MARY Cécilia  
MEGHARBI Naoui  
MONNET Gregoire  
MOUSSA Yamina  
OUTERELO Daniel  
PEIGNE Céline  
POUZET Virginie  
RAUSIER Christian  
THIOLAT Guillaume  
TOQUART Laetitia  
VANNEUVILLE Michaël

La présente liste est arrêtée à vingt-deux (22) lauréats.

Fait à Pantin, le 11 mars 2024

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice de l'emploi territorial



  
Solenne LÉPINGLE